



## **Assemblée Générale 2008**

*Samedi 21 Février 2009*

### **Cotisations 2009**

Le montant de la cotisation pour l'année est porté à l'ordre du jour de chacune de nos Assemblées Générales.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de la cotisation pour l'année 2009 est fixé à : 25 € pour une adhésion individuelle et 40 € pour un couple.



### **BULLETIN D'ADHESION**

**Année 2009**

A compléter et à renvoyer à l'adresse de l'association accompagné du règlement correspondant à l'ordre de « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin ».

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

e. mail : .....

Date de naissance : .....

Je souhaite adhérer à l'association « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin » pour l'année 2009 :

A titre individuel pour un montant de 25 €

En tant que couple pour un montant de 40 €

Nom et prénom de la seconde personne inscrite : ..... Date de Naissance : .....

Date :

Signature :